

La Commission des affaires juridiques du Conseil national pendant la 47^e législature (2003 – 2007)

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 47^e législature 2003 - 2007
- 3 Composition de la commission, sous-commission
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission
- 6 Vue d'ensemble: sujets importants traités au cours de la 48^e législature 2007-2011 en fonction des domaines de compétences de la commission des affaires juridiques (selon état actuel des connaissances)

1 Mandat

Selon l'art. 44, al. 1 de la loi sur le Parlement, les commissions [législatives]:

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences;
- e. soumettent des propositions à la Conférence des collèges présidentiels des commissions et délégations de surveillance ou donnent au Conseil fédéral des mandats visant à faire effectuer des évaluations de l'efficacité et participent à la définition des priorités;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du Bureau du 8.11.1991 et en vertu de modifications ultérieures, la commission des affaires juridiques du Conseil national s'est vu attribuer les domaines de compétence suivants: Code civil, code des obligations, code pénal, code pénal militaire, exécution des peines, propriété intellectuelle, droit foncier, concurrence déloyale, protection des données, protection de l'Etat, organisation judiciaire, expropriation, poursuite pour dettes et faillite, droit international privé, immunité, amnistie, examen préalable de demandes concernant la levée de l'immunité des parlementaires et des magistrats.

2 Objets traités pendant la législature 2003-2007

21 Répartition par type des objets traités

La commission des affaires juridiques a procédé à l'examen préalable de **165 objets**, qui se répartissent comme suit:

	type d'objet	nombre	remarques
a.	Initiative populaire	--	
b.	Projet d'arrêté du Conseil fédéral	38	

c.	Rapports du Conseil fédéral	9	
d.	Co-rapport aux projets d'arrêté du Conseil fédéral	1	
e.	Examen préalable des initiatives parlementaires	38	11 donner suite / 16 ne pas donner suite / 11 en suspens
e ^{bis} .	Décision concernant l'examen préalable positif de la commission de l'autre conseil (donner suite)	5	3 approbations / 2 refus
f.	Examen préalable d'initiatives cantonales	1	1 donner suite
g.	Elaboration d'un projet (iv.pa., iv.ct., iv.com.)	9	dont 4 propositions de classement
h.	Projets de l'autre conseil (iv.pa. élaboré par une commission de l'autre conseil)	3	
i.	Interventions de la commission	13	11 motions; 2 postulats
j.	Motions de l'autre conseil	10	8 adoptions ; 2 rejets
k.	Pétitions	24	
l.	Objets internes	9	
m.	Cas particuliers: immunités	5	
	Total	165	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral:

- 01.023 é Organisation judiciaire fédérale. Révision totale
- 01.082 n CO. Révision (Sàrl ainsi que droit de la révision)
- 03.016 n Loi sur la protection des données. Convention pour la protection des personnes. Adhésion
- 05.060 s CP et CPM. Correctifs en matière de sanctions et casier judiciaire
- 05.065 n Manifestations sportives. Mesures contre la propagande incitant à la violence. Loi
- 05.078 n Loi sur l'aide aux victimes d'infractions. Révision totale
- 05.081 é CP. Internement à vie pour les délinquants jugés très dangereux
- 05.082 n Traité sur le droit des brevets. Approbation et règlement d'exécution ainsi que modification de la loi sur les brevets
- 05.092 é Procédure pénale. Unification
- 06.031 é Droit d'auteur. Convention
- 06.046 n Systèmes d'information de police de la Confédération. Loi
- 06.062 é Code de procédure civile suisse

23 Elaboration d'un projet

Les principaux projets d'arrêté ou de loi que la commission des affaires juridiques du Conseil national a soumis à son conseil (dans le cadre de la mise en œuvre d'une iv. pa.):

- 00.419 n Iv. pa. Protection contre la violence dans la famille et dans le couple (Vermot-Mangold)
- 00.421 n Iv. pa. Time-sharing en matière immobilière. Protection des consommateurs (de Dardel)
- 00.431 n Iv. pa. Assurer l'encadrement législatif de l'activité de guide de montagne et du secteur des activités à risque (Cina)

- 01.465 n lv. pa. Cautionnement. Consentement du conjoint (art. 494 CO) (chevrier)
- 02.415 n lv. pa. Modification de l'article 186 de la loi fédérale sur le droit international privé (Frey Claude)
- 04.444 n lv. pa. Délai de réflexion obligatoire et article 111 CC (Jutzet)

24 Autres activités

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les Bureaux des Chambres, la commission des affaires juridiques du Conseil national, en vertu de l'article 44 al. 1 lt. c et d LParl (cf. point 1), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Ainsi, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil fédéral du 25.8.2004 sur l'extrémisme, elle s'est informée auprès de la Délégation des commissions de gestion à propos des banques de données dans l'administration fédérale. Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et notamment en ce qui concerne les relations avec les USA, elle a entendu le Conseiller aux Etats Dick Marty à propos de ses travaux pour le Conseil de l'Europe. La CAJ-N a adressé un co-rapport à la CEATE-N à propos du projet d'abrogation de la Lex Koller (07.052). En application de l'art. 151 LParl, elle a discuté la révision de l'ordonnance sur le bail. Enfin, elle a entrepris d'analyser les règles légales et des directives applicables en matière d'immunité parlementaire et examinera si des révisions devraient être envisagées.

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2003 - session d'hiver 2005: Luzi Stamm
- Vice-président session d'hiver 2003 - session d'hiver 2007: Daniel Vischer
- Président session d'hiver 2005 – session d'hiver 2007 : Daniel Vischer
- Vice-président session d'hiver 2005 – session de printemps 2007 : Jean-Paul Glasson
- Vice-présidente à partir de la session d'été 2007 : Gabi Huber

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2003: *Stamm*, Vischer, Aeschbacher, Allemann, Baumann J. Alexander, Burkhalter, Chevrier, Cina, Fluri, Garbani, Glasson, Hochreutener, Huber, Hubmann, Joder, Leutenegger Oberholzer, Leuthard, Markwalder Bär, Marty Kälin, Mathys, Menétrey-Savary, Pagan, Siegrist, Sommaruga Carlo, Thanei
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2003:
 Hämmerle remplace Alleman à partir de la session d'automne 2004
 Häberli-Koller remplace Leuthard à partir de la session d'hiver 2004
 Amherd Viola remplace Cina à partir de la session d'été 2005
 Imfeld remplace Häberli-Koller à partir de la session d'été 2005
 Jutzet remplace Marty Kälin à partir de la session d'hiver 2005
 Glanzmann-Hunkeler remplace Imfeld à partir de la session d'automne 2006
 Moret remplace Glanzmann-Hunkeler à partir de la session d'hiver 2006
 Thomas Müller remplace Markwalder-Bär à partir de la session d'hiver 2006
 Chappuis remplace Jutzet à partir de la session de printemps 2007
 Michel remplace Glasson à partir de la session d'été 2007
 Steiert remplace Chappuis à partir de la session d'automne 2007

33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes:

- Sous-commission « Activité de guide de montagne et activités à risque » 00.431 : *Cina*, Garbani, Huber, Joder, Mathys
Chevrier remplace Cina à partir du 15.6.2005
Hämmerle remplace Garbani dès 15.6.2005
- Sous-commission « Violence domestique » 00.419 : *Glasson*, Garbani, Leuthard, Mathys, Markwalder Bär, Siegrist, Thanei
Häberli-Koller remplace Leuthard à partir du 23.2.2005
Amherd Viola remplace Häberli-Koller à partir du 16.6.2005
- Sous-commission « Loi sur la protection des données » 03.016 : *Huber*, Burkhalter, Chevrier, Hochreutener, Hubmann, Joder, Mathys, Menétrey-Savary, Pagan, Sommaruga Carlo, Thanei
- Sous-commission « Time-sharing en matière immobilière » 00.421 : *Joder*, Burkhalter, Chevrier, Garbani, Mathys
- Sous-commission « Nom de famille et droit de cité » 03.428 : *Sommaruga Carlo*, Amherd Viola, Glasson, Leutenegger-Oberholzer, Markwalder Bär, Mathys, Menétrey-Savary
Moret remplace Markwalder Bär à partir du 8.2.2007
- Sous-commission « Conseils d'administration. Composition » 03.440 : *Joder*, Amherd Viola, Leutenegger Oberholzer, Mathys, Moret
- Sous-commission « Immunité » *Hochreutener*, Stamm, Mathys, Michel, Fluri, Sommaruga Carlo, Hämmerle

34 Secrétariat

- | | | |
|--|------|---------------------|
| - Christine Lenzen, Secrétaire de la commission | 90 % | |
| - Sébastien Rey, Secrétaire adjoint de la commission | 80 % | jusqu'à févr. 07 |
| - Natacha Devaux, Collaboratrice scientifique | 60 % | jusqu'à févr. 07 |
| - Pierre Scyboz, Secrétaire de la commission adjoint | 80 % | à partir de mars 07 |
| - Nico Häusler, Collaborateur scientifique | 60 % | à parti de mars 07 |
| - Denise Massa, Secrétaire administrative | 75 % | |
| - Div. secrétariat administratif | 20 % | |

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 36 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 71 jours de séances ou 394.05 heures (5.5 heures par jour de séance en moyenne).

42 Sous-commissions

Ces travaux ont exigé au total 26 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 26 jours de séances ou 51.5 heures (près de 2 heures par jour de séance en moyenne).

5 Remarques sur les travaux de la commission

51 Examen des objets émanant du Conseil fédéral

La CAJ-N a été principalement occupée par la réforme de la justice. Dans la première moitié de la législature, elle a poursuivi l'examen de la loi sur le Tribunal fédéral et de la loi sur le Tribunal administratif fédéral (01.023) et a traité d'autres projets plus restreints en vue de la mise en œuvre de la nouvelle organisation judiciaire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Dans la

deuxième moitié de la législature, elle s'est consacrée principalement aux vastes projets que sont l'unification de la procédure pénale (05.092) et l'unification de la procédure civile (06.062). Elle a également examiné divers objets volumineux et complexes dans d'autres domaines, tels que la révision du CO (Sàrl et révision) (01.082), la révision de la loi sur la protection des données (03.016), la révision de la loi sur le droit d'auteur (06.031) ou encore la révision de la loi sur les brevets (05.082). La commission a par ailleurs procédé à l'examen préalable d'un grand nombre de projets plus ponctuels, dont la ratification de plusieurs accords internationaux ou bilatéraux afin de renforcer l'entraide judiciaire internationale et la lutte contre la criminalité, en particulier le terrorisme et la corruption.

52 Examen préalable des initiatives parlementaires/cantoniales

Parmi les 38 initiatives parlementaires déjà traitées, la commission a décidé de suspendre sa décision dans 11 cas, en général afin de les traiter dans le cadre plus général d'objets à venir (notamment messages du Conseil fédéral). 22 autres initiatives parlementaires n'ont pas encore pu être traitées. Vu le grand nombre d'initiatives parlementaires en suspens, qui s'ajoute aux projets du Conseil fédéral également nombreux, le délai dans lequel les initiatives parlementaires étaient traitées était en général de deux ans après leur dépôt, en été 2007. Grâce notamment à une séance supplémentaire en automne 2007, la CAJ-N a quelque peu réduit ce retard.

53 Elaboration des projets de lois et d'arrêtés (« 2^e phase » des initiatives parlementaires/cantoniales / initiatives de commission)

Dans deux cas (00.421 n. l.v. pa. Time-sharing en matière immobilière. Protection des consommateurs et 00.431 n. l.v. pa. Assurer l'encadrement législatif de l'activité de guide de montagne et du secteur des activités à risque) la commission a retiré son projet après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil fédéral et proposé de classer les initiatives parlementaires. Le Conseil national a suivi cette proposition pour l'iv. pa. 00.421 ; pour l'iv. pa. 00.431, il a maintenu le mandat de la commission de présenter un projet.

Un avant-projet de la CAJ-N est au stade de la procédure de consultation :

- 03.428 n. l.v. pa. Nom et droit de cité des époux. Egalité (Leutenegger Oberholzer).

Enfin, une sous-commission a élaboré un avant-projet dans le cadre de l'i. pa. 03.440 n. Accroître le pourcentage des femmes dans les conseils d'administration des entreprises dont l'Etat est actionnaire (Haering).

54 « Suivi régulier de l'évolution sociale et politique » (art. 44, al. 1 lettre c LParl)

La CAJ-N a suivi l'évolution sociale et politique dans son domaine dans le cadre du traitement des nombreux objets de sa compétence.

55 Coordination avec les autres commissions

La coopération avec les autres commissions de l'Assemblée fédérale peut être jugée de manière positive.

56 Participation du Parlement en matière de politique extérieure

Selon l'art. 152, al. 2 LParl: Le Conseil fédéral informe de façon régulière, rapide et complète les collèges présidentiels des conseils et les commissions compétentes en matière de politique extérieure des événements importants survenus dans ce domaine. Les commissions compétentes en matière de politique extérieure transmettent ces informations aux autres commissions compétentes. La CAJ-N a discuté la question de savoir si elle voulait faire un rapport à propos des Accords bilatéraux II avec l'UE et y a renoncé.

6 Travaux à venir : thèmes importants de la 48^e législature (2007 - 2011) entrant dans les domaines de compétences de la CAJ-N (selon état actuel des connaissances)

- Protection de la « marque Suisse »
- Procédure pénale applicable aux mineurs (05.092, arrêté 2)
- Révision du droit de la tutelle
- Aide au suicide
- Protocole facultatif à la Convention contre la torture
- Renforcer l'efficacité de la poursuite pénale dans le domaine de la cybercriminalité
- Mise en oeuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale
- Révision de la loi instituant des mesures visant au maintien de la sécurité intérieure (LMSI) ; moyens spéciaux de recherche d'informations
- Surveillance du Ministère public de la Confédération
- Initiative populaire « Droit de recours des organisations. Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse »
- Initiative populaire pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile
- Révision partielle du CC (Cédula hypothécaire de registre et autres modifications des droits réels)
- Révision du droit de la société anonyme et du droit comptable
- Développement de l'acquis de Schengen